



PÉRISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION "LES LOUPIOTS"

2025-2026



lesloupiots@mairie-haucourt-moulaine.com

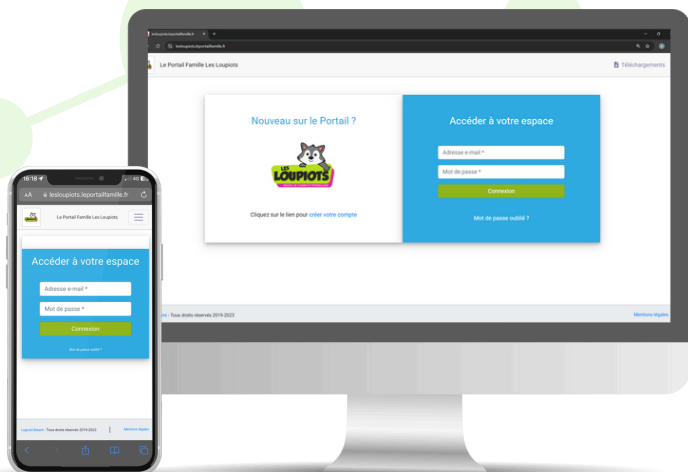
06 29 71 75 58



SOMMAIRE

INSCRIPTIONS "LES LOUPIOTS" 2025/2026	3
QUAND, OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE?.....	3
TARIFS ET PRESTATIONS 2025-2026	3
COMMENT INSCRIRE MON/MES ENFANT(S) ?	4
COMMENT TRANSMETTRE LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES ?	5
COMMENT AJOUTER UNE PERSONNE AUTORISÉE A RECUPERER VOTRE ENFANT SUR LE PORTAIL FAMILLE ?	6
LA COMMUNICATION FAMILLE <> SERVICE	7
COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR L'APPLICATION KIDIZZ ?	8
LES CENTRES DE LOISIRS	9
GRILLE TARIFAIRE 2025-2026	10
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	11

AVEC LE PORTAIL FAMILLE, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !



Connectez-vous sur le site internet PORTAIL FAMILLE de la commune de HAUCOURT-MOULAINES puis « créer votre compte » ou connectez-vous avec vos identifiants si vous possédez un compte.

Services et Fonctionnalités du portail :

- Inscription aux accueils de loisirs
- Réservation / annulation des accueils périscolaires (matin, restauration, soir, mercredi)
- Mise à jour des autorisations de votre enfant
- Communication avec le service

 [HTTPS://LESLOUPIOTS.LEPORTAILFAMILLE.FR](https://lesloupiots.leportailfamille.fr)

INSCRIPTIONS "LES LOUPIOTS" 2025/2026

QUAND, OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE ?

À compter du **Mardi 13 Mai**, les inscriptions périscolaires/extra-scolaire pour la rentrée de septembre 2025 seront disponibles en ligne, sur le portail famille, en vous connectant et en effectuant la démarche de mise à jour des données de la famille et en fournissant les documents obligatoires.



Des difficultés pour inscrire vos enfants ?

Prenez rendez-vous avec le service périscolaire/extrascolaire par email ou par téléphone :

lesloupiots@mairie-haucourt-moulaines.com
06.29.71.75.58

1

Connectez-vous sur le site internet «**Portail Famille**» avec vos identifiants : <https://lesloupiots.leportailfamille.fr>

2

Gérez votre compte famille au quotidien : consultez vos informations personnelles, réservez et annulez les inscriptions de votre enfant.

TARIFS ET PRESTATIONS 2025-2026

Les tarifs sont calculés selon les ressources du foyer (avis d'imposition). La facture est envoyée par courrier aux familles chaque mois directement par le Trésor Public.

Les réservations et annulations peuvent se faire directement sur le portail famille, **jusqu'à la veille du jour souhaité, avant 9h00, jours ouvrés**. En dehors de ces délais, l'accueil de l'enfant ne pourra se faire qu'en fonction des places disponibles. En cas de non-respect du règlement intérieur, des pénalités peuvent être appliquées.

COMMENT INSCRIRE MON/MES ENFANT(S) ?

ATTENTION : il est nécessaire de vous munir de l'ensemble des documents obligatoires avant de commencer la procédure d'adhésion.

RENOUVELLEMENT

JE POSSÈDE MES IDENTIFIANTS

Si vous avez déjà vos identifiants pour le PORTAIL FAMILLE, il vous suffit de vous connecter à votre compte et de cliquer sur le bouton vert "Adhérer" et de suivre la procédure afin de vérifier vos renseignements et de transmettre les différents documents obligatoires. Vous pouvez également ajouter un nouvel enfant.

JE N'AI PAS OU PLUS MES IDENTIFIANTS

Si vous avez déjà utiliser le service "Les Loupiots" et que vous ne disposez pas de vos identifiants où que vous les avez perdus, il est nécessaire de prendre contact rapidement avec le responsable afin de recevoir vos accès au PORTAIL FAMILLE.

NOUVELLE FAMILLE

Pour les nouvelles familles, il est nécessaire de créer un compte en cliquant sur "Créer votre compte" et de suivre la procédure. Votre compte sera effectif après vérification des renseignements par le responsable de service. Vous recevrez un e-mail de confirmation une fois votre compte validé.



Le planning de réservation sera disponible à l'ensemble des familles sur le PORTAIL FAMILLE à partir du :

LUNDI 7 JUILLET 2025

Uniquement si l'ensemble des documents obligatoires ont été transmis.

A noter que, les inscriptions et/ou annulations doivent se faire uniquement via le PORTAIL FAMILLE.



N'oubliez pas d'ajouter les personnes autorisées à récupérer votre/vos enfant(s) sur votre compte portail famille



et de transmettre les documents obligatoires.

COMMENT TRANSMETTRE LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES ?

La transmission des documents obligatoires via le portail famille est indispensable pour que votre/vos enfant(s) puissent être accueilli au sein des différents accueils.

ATTENTION, tant que les documents ne seront pas reçus et validés par le service, l'accès aux réservations restera restreint sur votre compte.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Fiche sanitaire 2025 -2026
- Photocopie des vaccinations
- Copie de l'assurance scolaire/extrascolaire 2025-2026
- Notification du quotient familial (Copie de l'attestation CAF de l'année en cours ou la photocopie de l'avis d'imposition complet de l'année en cours)



Dans le cas d'un renouvellement d'inscription, et en l'absence de modifications par rapport à l'année précédente, l'envoi des documents ci-dessous n'est pas nécessaire.

- Copie de la carte d'identité du payeur principal
- Copie du livret de famille

OPTIONNELS

- Copie du Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)
- Attestation CAF "Aide aux Temps Libres" de l'année civile en cours
- Copie de l'extrait du jugement de séparation ou de divorce
- Copie de l'Extrait du jugement de délégation de l'autorité parentale (totale ou partielle)

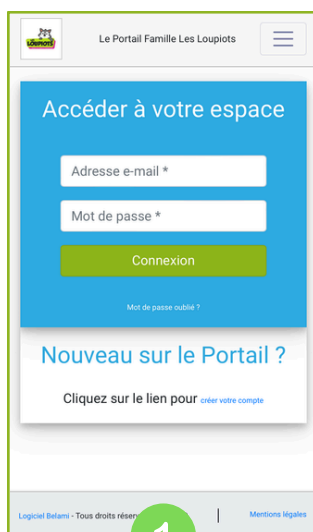
TRANSMETTRE UN DOCUMENT VIA LE PORTAIL FAMILLE :

- 1 **Connectez-vous** à votre compte PORTAIL FAMILLE.
- 2 Rendez-vous dans la rubrique "**Documents**" sur l'accueil.
- 3 Cliquez sur le bouton "**Transmettre un document**".



Chaque document doit être envoyé **individuellement** et dans une **qualité suffisante pour être lisible**.

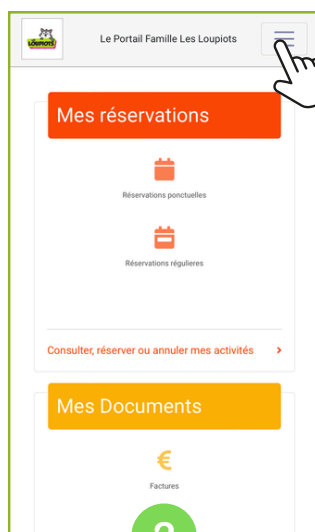
COMMENT AJOUTER UNE PERSONNE AUTORISÉE A RECUPERER VOTRE ENFANT SUR LE PORTAIL FAMILLE ?



1

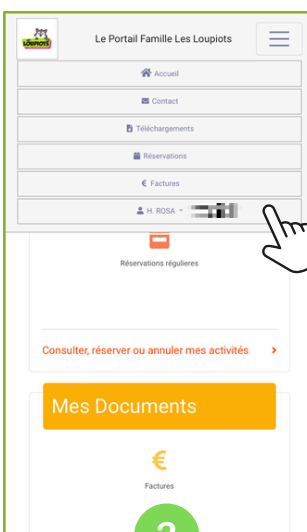
CONNECTEZ-VOUS SUR VOTRE COMPTE PORTAIL FAMILLE :

LESLOUPIOTS.LEPORTAILFAMILLE.FR



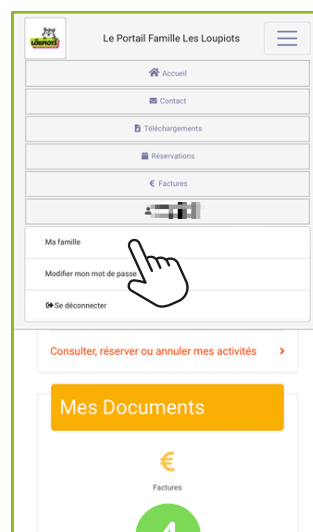
2

CLIQUEZ SUR LE BOUTON AVEC LES TROIS TRAITS EN HAUT A DROITE :



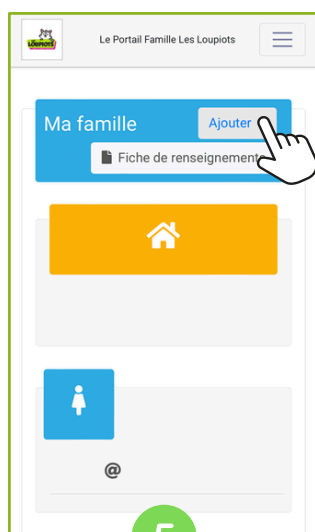
3

CLIQUEZ SUR VOTRE NOM DE FAMILLE EN BAS DU MENU DEROLANT



4

CLIQUEZ SUR "MA FAMILLE"



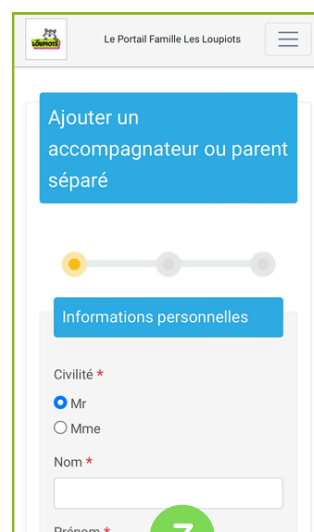
5

CLIQUEZ SUR LE BOUTON "AJOUTER"



6

CLIQUEZ SUR "UN ACCOMPAGNEUR OU PARENT SÉPARÉ"



7

RENSEIGNEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS ET CLIQUEZ SUR "VALIDER"

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Les enfants ne pourront être confiés uniquement **aux parents ou aux personnes mentionnées sur le compte PORTAIL FAMILLE**. Une pièce d'identité sera demandée à la personne venant récupérer l'enfant.

Les enfants de maternelles ne sont pas autorisés à partir seuls. Un enfant de moins de 6 ans ne peut être récupéré uniquement par **une personne âgée de plus de 16 ans**, sur autorisation écrite des parents.

LA COMMUNICATION FAMILLE <> SERVICE

La qualité de l'accueil de vos enfants au sein de notre service d'accueil de loisirs et périscolaire repose sur **une collaboration étroite entre les familles et notre équipe**. Vos retours, vos remarques, vos questionnements ou encore les informations que nous pouvons vous transmettre sur la vie quotidienne de votre enfant sont essentiels pour créer un environnement **bienveillant, sécurisé et adapté à ses besoins**

Qu'il s'agisse de signaler un changement dans l'organisation familiale, une absence, une allergie, ou tout simplement de partager une observation ou une inquiétude, n'hésitez pas à venir à notre rencontre ou à nous contacter. De notre côté, nous nous engageons à vous tenir informés des temps fort de la vie du groupe, des activités proposées, et de tout élément important concernant votre enfant.



POUR NOUS JOINDRE :

ACM "Les LOUPIOTS"

06.29.71.75.58

03.72.26.04.46

lesloupiots@mairie-haucourt-moulaine.com

MAIRIE

Tel : 03.82.24.30.41

Tout au long de l'année nous utiliserons l'application "KIDIZZ" pour communiquer avec vous.

KIDIZZ C'EST QUOI ?

Kidizz est une application web et mobile dédiée aux familles dont les enfants sont accueillis au sein de nos accueils de loisirs et périscolaires. Cette application permet à l'équipe pédagogique de **communiquer instantanément** avec les parents en publiant : messages d'informations, photos/vidéos des activités, annonce d'événements (sorties, anniversaires...), divers documents (dossier d'inscription, planning mensuel, menu de la semaine etc..). Le contenu est diffusé de manière **sécurisée et personnalisée** : Ce que visualisent les familles est propre à leur(s) enfant(s).

Toutes les données personnelles **restent privées** et ne sont pas exploitées. Kidizz est conforme à la nouvelle réglementation européenne RGPD.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Chaque enfant dispose d'une clé personnelle et unique permettant aux parents d'accéder à l'application. L'invitation contenant la clé de l'enfant est envoyée par e-mail ou directement donnée en mains propres dès la récupération du dossier complet. Sans cette clé, il est impossible de créer un compte sur l'application KIDIZZ.



- 1 **Télécharger** l'application gratuite **KIDIZZ** pour iPhone ou Google Play.
- 2 **Créer votre compte en entrant la clé** de votre enfant via le lien **lesloupiots.kidizz.com** ou depuis l'application mobile gratuite KIDIZZ.
- 3 **Renseigner** les informations et **valider** les conditions générales d'utilisation.



ATTENTION, en cas de non-utilisation de l'application KIDIZZ, nous ne pourrions pas être tenus responsables d'un défaut d'information. Il appartient à chaque famille de s'assurer de sa bonne utilisation afin de rester informée.

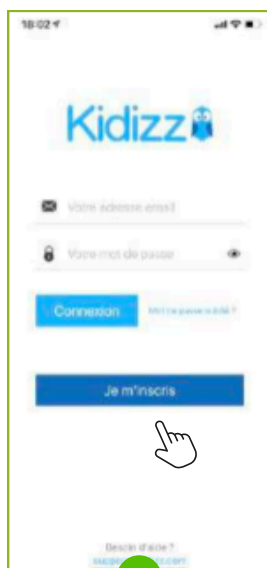
COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR L'APPLICATION KIDIZZ



Téléchargez Kidizz



[HTTPS://LESLOUPIOTS.KIDIZZ.COM](https://lesloupiots.kidizz.com)



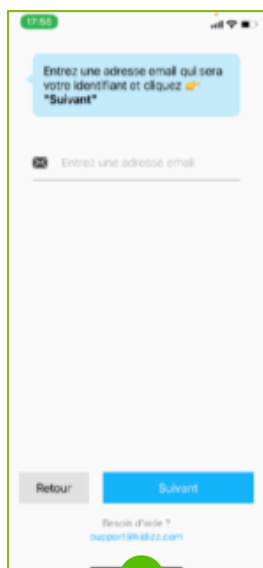
1

CLIQUEZ SUR "JE M'INSCRIS"



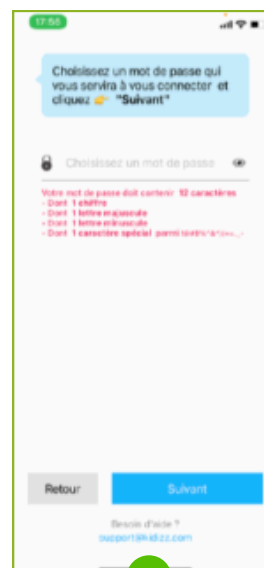
2

RENSEIGNEZ LA CLÉ DE L'ENFANT



3

RENSEIGNEZ VOTRE EMAIL



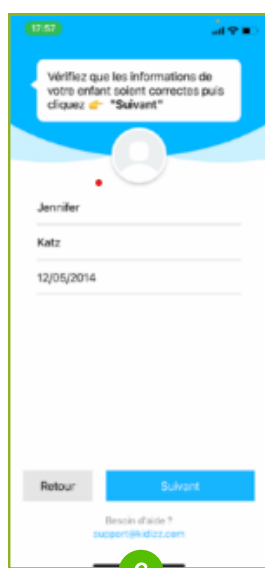
4

CHOISISSEZ UN MOT DE PASSE SECURISE



5

RENSEIGNEZ VOS INFORMATIONS



6

VERIFIEZ LES INFORMATIONS DE VOTRE ENFANT



7

VALIDEZ LES CGU ET DROIT À L'IMAGE

LES CENTRES DE LOISIRS

Pour chaque période de vacances scolaires (sauf vacances de Noël et sur le mois d'Août), **un centre de loisirs est organisé sur la commune.**

Il est impératif de procéder aux réservations sur votre compte portail famille **en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture** selon le calendrier ci-dessous.

Les réservations et/ou annulations doivent être réalisés **au plus tard 15 jours avant le 1er jour des vacances scolaires.**

ATTENTION, toute annulation de réservation non signalée dans les délais par écrit ou par l'intermédiaire du portail famille sera facturée.

Périodes	Ouverture des inscriptions sur le PORTAIL FAMILLE	Nombre de places
Vacances de la Toussaint 2025 (Du 20 au 31 octobre 2025)	Du samedi 13 septembre 2025 à 10h00 au dimanche 14 septembre 2025 à 23h59	50 25 places : - 6 ans 25 places : + 6 ans
	Du samedi 20 septembre 2025 à 10h00 au dimanche 21 septembre 2025 à 23h59	
	Date limite de modification et/ou annulation des inscriptions : Dimanche 5 octobre 2025 à 23h59	
Vacances d'hiver 2026 (Du 16 au 27 février 2026)	Du samedi 10 janvier 2026 à 10h00 au dimanche 11 janvier 2026 à 23h59	50 25 places : - 6 ans 25 places : + 6 ans
	Du samedi 17 janvier 2026 à 10h00 au dimanche 18 janvier 2026 à 23h59	
	Date limite de modification et/ou annulation des inscriptions : Dimanche 1 février 2026 à 23h59	
Vacances de printemps 2026 (Du 13 au 24 avril 2026)	Du samedi 7 mars 2026 à 10h00 au dimanche 8 mars 2026 à 23h59	50 25 places : - 6 ans 25 places : + 6 ans
	Du samedi 14 mars 2026 à 10h00 au dimanche 15 mars 2026 à 23h59	
	Date limite de modification et/ou annulation des inscriptions : Dimanche 29 mars 2026 à 23h59	
Vacances d'été 2026 (Du 06 au 31 Juillet 2026)	Du samedi 2 mai 2026 à 10h00 au dimanche 3 mai 2026 à 23h59	100 (multisites) 50 places : - 6 ans 50 places : + 6 ans
	Du samedi 9 mai 2026 à 10h00 au dimanche 10 mai 2026 à 23h59	
	Date limite de modification et/ou annulation des inscriptions : Dimanche 21 juin 2026 à 23h59	

Les dates mentionnées ainsi que le nombre de places disponibles sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

GRILLE TARIFAIRE 2025-2026

LES TARIFS SONT DÉLIBÉRÉS CHAQUE ANNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Quotient Familial (QF)	MATIN	SOIR (HAUCOURT-CENTRE)			SOIR (SAINT-CHARLES)	
	7h00 - 8h05	16h15 - 17h15	17h15 - 18h15	18h15 - 18h30	16h15 - 17h15	17h15 - 18h15
De 0 à 500	2,10 €	2,10 €	2,10 €	0,60 €	2,10 €	2,10 €
De 501 à 1000	2,50 €	2,50 €	2,50 €	0,60 €	2,50 €	2,50 €
De 1001 à 1500	2,70 €	2,70 €	2,70 €	0,80 €	2,70 €	2,70 €
De 1501 et plus	3,00 €	3,00 €	3,00 €	0,80€	3,00 €	3,00 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Quotient Familial (QF)	CANTINE (PRIX REPAS 4,20 €)	
	REPAS DU JOUR	SANS REPAS (PAI UNIQUEMENT)
De 0 à 500	6,30 €	2,10 €
De 501 à 1000	6,70 €	2,50 €
De 1001 à 1500	6,90 €	2,70 €
De 1501 et plus	7,20 €	3,00 €

REPAS DE SECOURS

Dans le cas d'une inscription en cantine d'urgence (hors délai réglementaire), un repas de secours sera mise en place et facturé **11,40 €**.

MERCREDIS ET CENTRE DE LOISIRS

Quotient familial (QF)	FORFAIT			
	Journée complète AVEC REPAS	Demi-journée AVEC REPAS	Demi-journée SANS REPAS	Journée complète SANS REPAS
De 0 à 500	10,40 €	7,30 €	3,10 €	6,20 €
De 501 à 1000	11,40 €	7,80 €	3,60 €	7,20 €
De 1001 à 1500	12,40 €	8,30 €	4,10 €	8,20 €
De 1501 et plus	13,40 €	8,80 €	4,60 €	9,20€

PENALITES EN CAS DE NON-RESPECT DES HORAIRES ET/OU DES INSCRIPTIONS

En cas de non-respect des horaires une majoration de **30 euros** sera appliquée après 1/4h de retard ou suite à des retards répétés et notifiés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MISE À JOUR LE 01/04/2025

HABILITATIONS

Tous les accueils de loisirs et périscolaires sont soumis à un agrément délivré par la DRDCS (Direction régionale et départementale de la cohésion sociale) du Grand-Est.

Un numéro d'habilitation est attribué chaque année à l'organisateur (Mairie de HAUCOURT-MOULAINE).

PUBLIC CONCERNÉ

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés au sein de :

- L'école maternelle et élémentaire Victor CHEVALIER à Haucourt-centre.
- L'école maternelle Robert DESNOS du Groupe Scolaire Jean MOULIN à Saint-Charles.
- L'école primaire Jules Ferry du Groupe Scolaire Jean MOULIN à Saint-Charles.

Les centres de loisirs et les mercredis récréatifs peuvent accueillir tous les enfants de plus de 3 ans scolarisés.

Pour l'ensemble des accueils proposés, l'enfant doit être « autonome » (propreté acquise).

LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE HAUCOURT-CENTRE :

LIEU :

Ecole maternelle et primaire Victor CHEVALIER – 6 rue Louis Pasteur à HAUCOURT-MOULAINE

HORAIRES :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

Le matin : les enfants peuvent être remis à l'équipe d'animation à partir de **7h00** jusqu'à l'heure de l'école à **8h05**.

Le midi : les enfants sont récupérés par l'équipe d'animation à **11h45** jusqu'au retour en classe à **13h45**.

Le soir : Les enfants sont récupérés par l'équipe d'animation à **16h15** et doivent être récupérés par les familles avant la fermeture à **18h30** au plus tard.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE SAINT-CHARLES :

LIEU :

Ecole maternelle Robert DESNOS du Groupe Scolaire Jean MOULIN – 23 rue de la Meuse (St Charles) à HAUCOURT-MOULAINÉ

HORAIRES :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

Le matin : les enfants peuvent être remis à l'équipe d'animation à partir de **7h00** jusqu'à l'heure de l'école à **8h30**.

Le midi : les enfants sont récupérés par l'équipe d'animation à **11h45** jusqu'au retour en classe à **13h45**.

Le soir : Les enfants sont récupérés par l'équipe d'animation à **16h15** et doivent être récupérés par les familles avant la fermeture à **18h15** au plus tard.

ACCUEIL DES MERCREDIS RECREATIFS ET DES CENTRES DE LOISIRS :

LIEU :

ACM « Les Loupiots » – 16 rue de la seine (Saint-Charles) à HAUCOURT-MOULAINÉ

HORAIRES :

Les mercredis et vacances scolaires :

Le matin : Le matin : les enfants peuvent être remis à l'équipe d'animation à partir de **8h00** jusqu'à **10h00**.

Le midi : les enfants non-inscrits à la cantine peuvent être récupérés de **11h30** à **12h00**.

L'après-midi : les enfants peuvent être remis à l'équipe d'animation à partir de **13h45** jusqu'à **14h00**.

Le soir : Les enfants peuvent être récupérés par les familles de préférence après 16h30 jusqu'à l'heure de fermeture à **18H00 au plus tard**.

PROJET EDUCATIF

Les intentions éducatives de la Commune de HAUCOURT-MOULAINÉ se déclinent selon 6 axes :

Axe 1 : Permettre à l'enfant de grandir et de s'épanouir :

Favoriser l'épanouissement des enfants dans leurs apprentissages et donner à l'éducation toute sa dimension de formation de la personne et du citoyen.

Axe 2 : Développer le vivre ensemble et favoriser la socialisation de l'enfant :

Accompagner les enfants issus d'environnements divers ; transmettre les valeurs fondamentales et les principes qui constituent le socle de nos sociétés.

Axe 3 : Amener l'enfant à connaître le monde qui l'entoure :

Combattre les inégalités sociales en transmettant à tous les jeunes les connaissances et les compétences nécessaires à la construction de leur avenir, favoriser toutes les actions culturelles, scientifiques et d'ouverture aux connaissances.

Axe 4 : Permettre à l'enfant de devenir « acteur » au sein des structures d'accueil et apprendre en s'amusant :

Encourager l'enfant à participer à des activités culturelles, artistiques, sportives...et renforcer leurs capacités d'esprit critique et de jugement.

Axe 5 : Lutter contre les inégalités, favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et le respect de chacun :

Respecter la liberté d'expression de chacun, la diversité et l'égalité des genres, prévenir et combattre le racisme et l'intolérance.

Axe 6 : Favoriser les échanges entre les familles et les équipes pédagogiques :

Encourager le dialogue et la coopération de tous les acteurs de l'éducation, en particulier les parents, les familles et les structures d'accueil afin de renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance.

INSCRIPTION "LES LOUPIOTS" : ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION

Toutes les familles doivent obligatoirement se connecter sur le portail famille afin de créer un compte ou d'actualiser les renseignements de l'année précédente et ainsi accéder au calendrier des réservations. L'assurance scolaire et l'attestation CAF doivent être téléchargées par les familles sur leur compte, tous les ans, à chaque rentrée, ou si une modification de coefficient s'effectue.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion numérique, l'équipe de direction reste disponible, à travers des rendez-vous individuels, pour un accompagnement personnalisé.

La fiche sanitaire de liaison, valable pour une année scolaire, doit être dûment renseignée pour bénéficier des services d'accueil et de restauration. Elle est téléchargeable via le portail famille ou disponible en Mairie ou au centre « Les Loupiots ». Cette fiche sanitaire de liaison, accompagnée de la photocopie du carnet de santé (pages de vaccinations), doit être OBLIGATOIREMENT téléchargée sur le compte de la famille pour valider l'inscription. Les pièces justificatives doivent être de bonne qualité et entièrement lisibles. L'exactitude et l'actualisation des informations contenues dans ces documents sont à la responsabilité des familles.

Tout dossier, incomplet et/ou dont les pièces justificatives ne sont plus valides, ne sera pas pris en compte. Tout enfant non préalablement inscrit ne pourra être admis.

Toutes modifications (N°de téléphone, adresse, renseignements médicaux...) doivent être réalisées par les familles via le portail famille. L'ACM n'est aucunement responsable des conséquences résultant d'informations erronées mentionnées sur la fiche et/ou le portail.

Le dossier sera ensuite traité dans les meilleurs délais, un temps d'attente sera nécessaire pour l'instruction du dossier.

RÉSERVATIONS

Pour des raisons d'organisation, toutes les réservations doivent obligatoirement être enregistrées via le portail famille dans les délais impartis et dans la limite des places disponibles.

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone. Cependant, pour toutes difficultés d'accès au portail, il est possible de contacter l'équipe de direction.

Pour les centre de loisirs, les réservations et/ou annulations doivent être réalisés au plus tard 15 jours avant le 1er jour des vacances scolaires. Passé ce délai, les inscriptions seront facturées sauf en cas de maladie justifiée de l'enfant.

MODIFICATIONS DES RÉSERVATIONS

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, toutes modifications de réservation doivent se faire sur le portail ou, pour les familles sans accès internet, signalée par e-mail auprès de l'équipe de direction au plus tard avant 9h00.

Attention, en ce qui concerne les modifications comprenant un repas, il est impératif de respecter le délai de la veille avant 9h00, auquel cas, celui-ci sera facturés aux familles. Pour le lundi midi, les modifications doivent être effectuées le vendredi précédent avant 9h00. D'éventuels rajouts peuvent être accordés à titre exceptionnel dans la limite de places disponibles. En cas de force majeure, un repas d'urgence peut être mis en place mais une surfacturation sera appliquée.

En cas de sortie scolaire, il est de la responsabilité des familles de réaliser les modifications nécessaires sur le portail famille et/ou d'en informer l'équipe de direction. Dans le cas contraire, les prestations seront facturées.

En cas d'absence de l'enseignant, les inscriptions sont excusées et non facturées. Sauf si celui-ci ou celle ci est remplacé(e).

De plus, il est conseillé de ne pas envoyer de sms ou de laisser des messages sur la boîte vocale. Il est préférable de rappeler pendant les heures de permanence administrative l'équipe de direction. Seule cette démarche garantit que l'information a bien été prise en compte.

En cas de retard, il est impératif de prévenir l'équipe de direction par téléphone dans les meilleurs délais.

PÉNALTÉS EN CAS DE NON-RESPECT DES HORAIRES ET/OU DES RÉSERVATIONS

Les enfants doivent être déposés à l'intérieur de la structure d'accueil et être récupérés **avant la fermeture des différents accueils** (Périscolaires : 18h30 (HAUCOURT-CENTRE) ou 18h15 (SAINT-CHARLES) ; Mercredis et centres de loisirs : 18h00 au plus tard. En cas de non-respect des horaires **une majoration de 30 euros sera appliquée après 1/4h de retard ou suite à des retards répétés et notifiés.** Au-delà de 30 minutes de retard une fois l'heure de fermeture passée, l'enfant sera remis aux services compétents.

Dans un souci d'organisation et de sécurité des enfants, il est impératif que les réservations soient respectées. En cas de non-respect des inscriptions, et cela de façon répétée, une majoration de 30 euros sera appliquée.

Pour résumer, une majoration peut être appliquée à chaque fois que l'enfant est concerné par l'une des situations suivantes :

- Si l'enfant a été inscrit en restauration scolaire et a été récupéré par la famille à 11h45 sans avoir prévenu au préalable le responsable de l'accueil.
- Si l'enfant n'a pas été inscrit en restauration scolaire et n'a pas été récupéré par la famille à 11h45 sans avoir prévenu au préalable l'équipe de direction. (Repas d'urgence)
- Si l'enfant a été inscrit en périscolaire du soir et a été récupéré par la famille à 16h15 sans avoir prévenu au préalable le responsable de l'accueil.
- Si l'enfant n'a pas été inscrit au périscolaire du soir et n'a pas été récupéré par la famille à 16h15.
- Si l'enfant n'a pas été récupéré avant 18h15 ou 18h30 (heure de fermeture) en périscolaire du soir.
- Si l'enfant n'a pas été récupéré avant 18h00 (heure de fermeture) en mercredis récréatifs ou en centre de loisirs.

Le non-respect des réservations ou des horaires (en fonction de la fréquence et de la durée) peut donner lieu à une interruption temporaire ou définitive de l'accueil.

HORAIRES DES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Les permanences administratives des différents accueils se déroulent à la Mairie de HAUCOURT MOULAINE et/ou dans les locaux « Les Loupiots » à SAINT-CHARLES. Lors de ces permanences, les demandes concernant les inscriptions, la facturation ou autres, pourront être traitées. Aucune permanence n'est possible sur les temps de midi.

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	08h30 - 11h30 <i>(Mairie de Haucourt-Moulaine)</i>	14h00 - 16h00 <i>(Mairie de Haucourt-Moulaine)</i>
MARDI	08h30 - 11h30 <i>(Mairie de Haucourt-Moulaine)</i>	14h00 - 16h00 <i>(ACM « Les Loupiots » à Saint Charles)</i>
MERCREDI	08h00 - 11h30 <i>(ACM « Les Loupiots » à Saint Charles)</i>	14h00 - 18h00 <i>(ACM « Les Loupiots » à Saint Charles)</i>
JEUDI	08h30 - 11h30 <i>(Mairie de Haucourt-Moulaine)</i>	14h00 - 16h00 <i>(ACM « Les Loupiots » à Saint Charles)</i>
VENDREDI	08h30 - 11h30 <i>(Mairie de Haucourt-Moulaine)</i>	14h00 - 16h00 <i>(Mairie de Haucourt-Moulaine)</i>

TARIFICATIONS

La tarification est variable selon votre Quotient Familial. A défaut de justificatifs téléchargés sur votre compte portail famille, le Quotient Familial maximum sera appliqué.

Le montant du quotient familial peut être revu à tout moment en cas de changement de situation familiale ou économique à la demande de la famille. Pour ce faire, le changement de situation devra être au préalable pris en compte par la CAF. Une demande écrite sera ensuite adressée par la famille au responsable de l'accueil et prendra effet le mois suivant la réception du courrier.

Les factures seront adressées au parent désigné « payeur principal ». Tout changement de responsable payeur doit se faire par écrit et avec l'accord explicite des deux responsables légaux.

En cas de gardes alternées, il est possible de mettre en place des factures séparées. Pour cela, il est essentiel que chaque partie constitue un dossier à son propre nom sur le portail famille.

Les factures doivent être impérativement réglées dès réception, faute de quoi, la Mairie se réserve le droit d'exclure temporairement le ou les enfants, jusqu'à régularisation de paiement, sauf en cas de dérogation.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture, vous devez prendre contact rapidement avec le responsable de l'accueil afin de trouver une solution.

A défaut de règlement des factures, la Mairie de HAUCOURT-MOULAINNE se réserve le droit de ne plus accueillir le ou les enfants.

Un titre est envoyé aux familles au mois échu conformément aux tarifs en vigueur et aux réservations effectuées par la famille (sauf annulation dans les délais réglementaires).

Si la facture n'excède pas 15€ le report de celle-ci se fera le mois suivant.

SÉCURITÉ

Les enfants doivent être déposés et récupérés dans l'enceinte du centre de loisirs et/ou périscolaire par les parents ou par toute autre personne majeure autorisée et mentionnée sur la fiche de renseignements.

Les enfants de maternelles ne sont pas autorisés à partir seuls. Les enfants doivent être amenés et récupérés dans l'enceinte même de la structure. Un enfant de moins de 6 ans ne peut être récupéré uniquement par une personne âgée de plus de 16 ans, sur autorisation écrite des parents.

Les élémentaires sont autorisés à partir seuls avec une autorisation écrite des parents et sous réserve de l'acceptation du responsable de l'accueil.

Les enfants ne pourront être confiés qu'aux parents ou aux personnes mentionnés sur la fiche de renseignements. Une autorisation écrite et signée des parents ou du représentant légal doit être transmise au responsable de l'accueil. Une pièce d'identité sera demandée à la personne venant récupérer l'enfant.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des enfants non récupérés aux sorties d'école et non-inscrits au préalable à l'accueil périscolaire lors des sorties de classe après l'école.

DROIT À L'IMAGE

L'équipe pédagogique peut être amenée à utiliser de photos des enfants prises dans le cadre des activités.

Dans le cas où les familles ne souhaitent pas la publication de l'image de leur enfant, elles doivent impérativement le mentionner sur la fiche de renseignements de l'enfant.

RÈGLE DE VIE DES ACCUEILS

L'enfant est accueilli dans un environnement sécurisé. Le personnel d'animation veille à la sécurité physique et morale du public accueilli.

Chaque enfant doit veiller à respecter :

- Le matériel de la collectivité
- Le personnel des accueils
- Leurs camarades physiquement et moralement

Ainsi les enfants accueillis doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'équipe d'animation et aux exigences naturelles de la vie en collectivité. Les responsables légaux seront avertis du comportement de leur enfant qui s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de nos accueils.

Tenue et hygiène :

Les enfants sont accueillis dans des tenues vestimentaires correctes et confortables adaptés aux activités. Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien-être de tous, particulièrement dans un contexte de vie en collectivité.

Objets de valeur et dangereux :

Tout objet pouvant représenter un danger quelconque est interdit ainsi que les jeux, consoles, bijoux, argent, téléphones portables. La structure ne pourra être tenu pour responsable de la perte, du vol, ou de la détérioration des objets personnels ou de l'argent, ni même de la perte par l'enfant des objets médicaux tels que les lunettes, prothèses dentaires ou auditives etc.

ALIMENTATION

Les repas sont livrés en liaison froide par la centrale de restauration API de MAXEVILLE. Les menus sont affichés chaque mois dans les différents accueils de loisirs et périscolaires. Il est également possible de les consulter sur l'application Kidizz ou sur internet à l'adresse :

www.haucourt-moulaine.com/articles/menus-cantine

Les régimes spécifiques sont pris en compte : sans porc, sans viande. Il est indispensable que celui-ci soit précisé sur la fiche sanitaire de l'enfant lors de l'inscription.

Dans le cadre de notre objectif d'éducation alimentaire, l'équipe d'animation invitera les enfants à goûter tous les plats.

Lors des temps périscolaires du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le goûter est à la charge des parents.

Le goûter est fourni lors des centres de loisirs et mercredis récréatifs.

INFORMATION SANITAIRE

Afin de faciliter la vie de votre enfant dans la collectivité et de garantir sa sécurité, une fiche sanitaire de liaison est à joindre au dossier précisant les renseignements qui peuvent s'avérer utiles durant les temps d'accueil. La prise en charge sanitaire et psychologique du mineur nécessite, dans certains cas, de collecter des renseignements portant sur les allergies et pathologies. Ces informations, qui devront être fournies de manière facultative, ne pourront être recueillies qu'après avoir obtenu le consentement des représentants légaux des mineurs concernés. L'équipe d'animation sera informée si besoin des recommandations sanitaires des familles. Si votre enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il est demandé de le joindre également au dossier d'inscription.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (périscolaire, centre de loisirs etc..). Il est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement (directeur/trice de l'école) avec l'accord de la famille.

Tout traitement nécessite obligatoirement une ordonnance médicale et un protocole de soin pour la prise de médicaments. Les médicaments doivent être remis au responsable de l'accueil dans l'emballage d'origine avec le nom de l'enfant inscrit dessus.

SANTÉ

Les enfants malades (fièvre, grippe, gastro-entérite,) ne sont pas accueillis, aussi bien pour leur confort que pour limiter la contagion. Si un enfant présente de la fièvre ou tout autre symptôme à caractère contagieux, les parents seront systématiquement contactés et devront venir chercher leur enfant dans l'immédiat.

En cas d'intervention des urgences, nécessaire à l'état de santé de votre enfant le responsable de l'accueil avertira les responsables légaux immédiatement. L'enfant sera toujours accompagné par un membre de l'équipe pédagogique si les responsables légaux ou les personnes à contacter en cas d'urgence ne sont pas joignables.

Vaccins obligatoires : Les enfants doivent être vaccinés (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis en Accueils Collectifs de Mineurs. (Selon les vaccins obligatoires les enfants nés avant ou après le 1er janvier 2018.)

HANDICAP

La Mairie de HAUCOURT-MOULAINNE a pour objectif d'accueillir tous les enfants au sein de ses Accueils Collectifs de Mineurs et s'engage à fournir les conditions favorables à l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap permanent ou chronique est soumis à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avant son arrivée en centre de loisirs et/ou périscolaire.